05.09.2023 – 07:50 Uhr

bonus.ch sur les primes-maladie 2024 : vers une hausse moyenne de 7% à 8% et une augmentation de plus de 12% pour certaines caisses

Lausanne (ots) -

Les coûts de la santé continuent d'augmenter en 2023, tandis que les réserves des caisses-maladie ont diminué. Avec comme conséquence une nouvelle hausse des primes-maladie pour 2024 qui devrait atteindre 7% ou 8% en moyenne et même plus de 12% chez certains assureurs.

En 2023, les primes-maladie ont subi une hausse générale de 6.6%. Les prévisions pour l'année prochaine sont encore plus mauvaises. Selon les dernières estimations du comparateur en ligne bonus.ch, l'augmentation moyenne pourrait atteindre 8%. Pire encore, certaines caisses-maladie avec des taux de réserves bas devraient dépasser les 12% de hausse, dans la mesure où elles n'ont plus de marge de manoeuvre pour amortir l'élévation des coûts de la santé, engendrée notamment par la pandémie de Covid-19.

Hausse de 7.9% pour les coûts de la santé sur la première moitié de 2023

Cette nouvelle explosion des primes prévue pour 2024 s'explique par le fait que les coûts de la santé continuent de croître fortement en 2023. Après une hausse de 7.5% lors des deux premiers mois de l'année en cours, ils s'étaient finalement stabilisés à 3.4% sur le premier trimestre.

Habituellement, le deuxième trimestre enregistre un ralentissement, ce qui n'a pas été le cas cette année. Il en résulte que les coûts de la santé ont augmenté de 7.9% au premier semestre. À noter qu'au cours des quinze dernières années, ils ont connu une hausse moyenne de 2.6%.

Jusqu'à 13% de hausse des coûts de la santé en fonction du canton

Sur le premier semestre de 2023, plusieurs cantons enregistrent une augmentation des coûts de la santé de 9% ou plus. C'est le cas d'Argovie (9%), Bâle-Ville (9%), Berne (11%), Neuchâtel (10%), Schaffhouse (9%), Tessin (10%), Thurgovie (9%), Uri (13%) et Valais (9%).

La hausse des primes-maladie pour 2024 devrait donc également être plus élevée que la moyenne dans ces cantons, car l'évolution des primes suit de près celle des coûts de la santé.

Comment expliquer cette augmentation des coûts de la santé ?

La pandémie du coronavirus n'est pas la seule responsable de cette forte augmentation des coûts de la santé. Les progrès médicaux, l'évolution démographique ou encore le système de tiers payant sont d'autres facteurs explicatifs. En parallèle, le coût des médicaments et leur quantité prescrite sont en nette hausse, tout comme le

volume des prestations, le nombre de traitements de santé (séjours hospitaliers, consultations, analyses, soins, etc.) ou encore les frais administratifs.

Les frais administratifs ont augmenté en 10 ans, mais leur part reste d'environ 5%

Les charges administratives des caisses-maladie suivent l'évolution des coûts de la santé. En 10 ans, elles ont augmenté de 27% (CHF 156.- par assuré(e) en 2012 contre CHF 198.- en 2021). Néanmoins, la part des frais administratifs par rapport aux dépenses de santé reste stable. Alors qu'elle était de 5.1% en 2012, elle se situe à 5.2% en 2021.

Ces chiffres traitent de tout ce qui n'est pas directement lié à l'activité d'assurance et au remboursement des frais de santé, comme par exemple les dépenses publicitaires, les frais de personnel, les coûts informatiques ou encore les amortissements.

Réserves des caisses-maladie : une baisse drastique

Afin d'atténuer une partie de la hausse des primes, les caisses-maladie ont considérablement réduit leurs réserves ces deux dernières années (sur incitation politique). La marge de maoeuvre est désormais largement limitée pour une partie des assureurs, qui ne peuvent plus amortir l'augmentation actuelle des coûts de la santé.

Dans les faits, santésuisse (la faîtière des assureurs) a annoncé un déficit de 1.5 milliard de francs pour l'assurance maladie de base en 2022. Inévitablement, les réserves des caisses sont impactées. Or, historiquement, les assureurs avec un taux de réserves bas sont davantage sujets à d'importantes variations de primes.

Les caisses-maladie avec de faibles réserves ne disposent ainsi plus des ressources nécessaires pour freiner la hausse, ce qui devrait conduire à un ajustement du niveau des primes pouvant dépasser les 12% de hausse pour 2024. Par le passé, l'assureur Avenir (GM) avait par exemple augmenté ses primes de 13% en 2018 pour répondre à son taux de réserves de 7% en 2017.

À l'inverse, une caisse-maladie qui possède un taux de réserves important aura tendance à maintenir la stabilité de ses primes, voire à les diminuer. C'est le cas par exemple ces dernières années de CSS, dont le taux de réserves est supérieur à 30%.

Accès à l'étude sur les primes-maladie 2024 :

https://www.bonus.ch/Pdf/2023/Primes-maladie-2024.pdf

Accès au comparatif des primes d'assurances maladie :

https://www.bonus.ch/Assurance-maladie/primes-assurance-maladie.aspx

Contact:

Pour plus d'informations :

bonus.ch SA
Patrick Ducret
CEO
Place Chauderon 20b
1003 Lausanne
021.312.55.91
ducret(a)bonus.ch

Lausanne, le 5 septembre 2023

Medieninhalte

Primes-maladie 2024 / Texte complémentaire par ots et sur www.presseportal.ch/fr/nr/100008668 / L'utilisation de cette image à des fins éditoriales est autorisée et gratuite, pourvu que toutes les conditions d'utilisation soient respectées. La publication doit inclure le crédit de l'image.

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100008668/100910817 abgerufen werden.